



Réforme des aides à l'accession à la propriété : Des mesures loin des besoins réels des familles

La semaine dernière, le président de la République a annoncé de nouvelles mesures concernant les aides à l'accession à la propriété. Sous prétexte de simplifier les dispositifs existants, il s'agit surtout pour le gouvernement de faire des économies, sans répondre aux réels besoins en matière de logement.

Suivant son objectif d'une « France de propriétaires », le gouvernement vient d'annoncer une série de mesures visant à simplifier le système d'aides : suppression du Pass Foncier et du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers, remplacés par un Prêt à Taux Zéro +, ouvert à tous. Afin de dopper l'accession dans les zones tendues, ce nouveau PTZ sera sans condition de ressources et modulé selon la zone géographique.

En supprimant le Pass Foncier et en ouvrant le PTZ à tous les ménages primo-accédants, ces dispositifs ne profiteront pas à ceux qui en ont le plus besoin. Les accédants modestes ne pourront plus acheter dans les centres urbains et seront contraints de s'éloigner toujours plus, en périphérie.

Pour résoudre le problème de la disponibilité des terrains, Il faut imposer des mesures volontaristes, voire autoritaires, aux communes résidentielles afin qu'elles mettent à disposition des terrains. Pour la CNL, il faut instaurer une véritable accession sociale sécurisée avec un engagement concret de l'Etat.

Ces mesures ne répondent en rien au besoin urgent de logements dans le pays. L'Etat continue d'aider toujours plus le secteur privé alors que 1, 3 millions de demandeurs attendent d'obtenir un logement social. Il se désengage de plus en plus du secteur locatif social en baissant de 74% les aides à la pierre. Le gouvernement projette aussi, dans le cadre du budget 2011, de prélever 340 millions sur les organismes bailleurs sociaux sous forme de taxe sur les loyers, ce qui représentera une augmentation de loyers de 80€ par an et par locataire.

Une politique ambitieuse du logement doit passer par un investissement massif de l'Etat dans le logement social.

La CNL demande :

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.